

Le Sauvetage Secourisme du Travail

SE01 - SÉCURITÉ

DÉTAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité au secours à la victime en cas d'accident
- Modifier le comportement des travailleurs face aux risques qui les entourent en améliorant leur capacité d'analyse des situations dangereuses
- Les faire participer plus directement aux actions de prévention en les incitant à rechercher et à supprimer les situations dangereuses en milieu du travail

+ PUBLIC

- Tout public

+ PRÉREQUIS

- Aucuns

+ DURÉE

- 2 jours, soit 14 heures

+ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- de 4 à 10 p. maximum par groupe

+ BUDGET

- Inter-entreprises : nous consulter
- Intra entreprise : nous consulter

+ DÉLAI D'ACCÈS

- Nous consulter

+ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Programme conforme à la recommandation de l'INRS
- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques
- Documentation technique de l'INRS remise à chaque participant
- Utilisation des mannequins adulte, adolescent et nourrisson
- Utilisation d'un masque individuel pour chaque mannequin

+ MODALITÉS D'ÉVALUATION ET FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Contrôle individuel suivant la grille (MAC) de certification des compétences du SST de l'INRS
- Épreuves certificatives et bilan de la formation
- Certificat de sauveteur secouriste du travail
- Enquête de satisfaction stagiaire
- Bilan formateur / formatrice
- Remise d'une attestation individuelle de formation
- Délivrance d'une grille des compétences
- Enquête de satisfaction client

Alliance Form'Action

13 rue de la Maladrerie

Hameau Les Povots

10210 CHAOURCE

) 03 25 40 16 53

) 06 23 96 56 82



Alliance
Form'Action

Former, notre passion... et si nous la partageons ?

jf.lhoret@aformaction.fr - www.aformaction.fr

OF : N° 21 10 00647 10 - N° SIRET : 508 379 328 00042 - TVA FR : 12508379328

AFA20SESSTMAC02

PROGRAMME DE FORMATION

- + RAPPEL GENERAL A LA PREVENTION
- + LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL
- + FORMATION GENERALE A LA PREVENTION
- + RENDRE LE SST CAPABLE DE PROTEGER EN UTILISANT LES NOTIONS DEVELOPPEES DANS LA LEGISLATION ACTUELLE RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES
- + RECONNAITRE, SANS S'EXPOSER LUI-MEME, LES DANGERS PERSISTANTS EVENTUELS QUI MENACENT LA VICTIME DE L'ACCIDENT ET/OU SON ENVIRONNEMENT
- + SUPPRIMER OU ISOLER LE DANGER OU SOUSTRAIRE LA VICTIME DU DANGER SANS S'EXPOSER LUI-MEME
- + EXAMINER LA VICTIME
- + FAIRE ALERTER, OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE
- + ÊTRE CAPABLE D'INFORMER SON RESPONSABLE HIERARCHIQUE ET/OU LA (LES) PERSONNE(S) CHARGEE(S) DE PREVENTION DANS L'ENTREPRISE OU L'ETABLISSEMENT, DE LA/DES SITUATION(S) DANGEREUSE(S) REPEREE(S)
- + SECOURIR : LES GESTES D'URGENCE SELON LES CAS D'ACCIDENTS
- + REANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE, FORMATION À L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR
- + RISQUES PARTICULIERS D'ACCIDENTS
- + SEANCES PRATIQUES
- + ÉVALUATION FORMATIVE TOUT AU LONG DE LA FORMATION